

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1213-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 16 juin 2026, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1213-2026 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur.

L'objet du premier projet de règlement numéro 1213-2026 est d'intégrer au règlement de zonage en vigueur des normes encadrant l'utilisation d'unités modulaires en zone agricole (préfixe A) pour des fins d'exercice d'un usage principal agricole.

Le projet de règlement numéro 1213-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 14 juillet 2026 à 18h30 à la salle du conseil, au 20, rue Principale. Au cours de cette assemblée, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement peut être au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières. Pour toute question ou commentaire sur ces projets, vous pouvez communiquer avec M. Daniel Prince, au 450-347-5446, poste 200, ou par courriel au dg@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 2 juillet 2026

Je, soussignée, Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier intérimaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8h et 22h, le 2 juillet 2026



Daniel Prince
Directeur général et
greffier-trésorier intérimaire